



# COMITE DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

DE LA FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY - BALL

PROCES VERBAL

**ASSEMBLEE GENERALE**

2005

NICE

**Procès Verbal - Assemblée Générale Ordinaire  
Comité Départemental des Alpes Maritimes  
Vendredi 17 juin 2005 à NICE**

**Commission des Pouvoirs**

Clubs présents :

AS CANNES, AS MONACO, ASLM CANNES, ASPTT NICE, CANNES AERO-SPORTS, CO VALBONNE, GRASSE VB, MANDELIEU VB, MO MOUGINS, NICE VB, RC CANNES, SC MOUANS SARTOUX, US CAGNES, VB STADE LAURENTIN, VENCE VB, AS BEAULIEU, ES CANNET ROCHEVILLE, OA JUAN LES PINS.

Clubs absents :

AS SAINT JEANNET, ES VILLENEUVE LOUBET, ASPTT CAGNES, ACSFP MONACO, ASC BNP, ASSP MONACO, ASSP NICE, IBM LA GAUDE, LA CHENNAIE VOLLEY-BALL, ST PAUL LA COLLE.

Présents : 18 clubs

Absents : 10 clubs

28 clubs affiliés représentant 90 voix

18 clubs Votants représentant 64 voix soit 77,11 %

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

**Comité directeur :**

Bureau

M. Eric TANGUY – Président

M. Alain GRIGUER – Vice Président

Melle Geneviève CABIAUX – Vice Président

M. Serge RALLO – Secrétaire Général

M. Serge HAMICHE – Trésorier

Membres

M. Didier MANCINI – Président commission Détente

M. Alain MORILLO – Président commission Discipline

M. Axel LE MEUR – Président Commission Beach Volley

M. Arnaud JOSSERAND – Président Commission Technique

M. Michel COZZI – Membre

M. Alain MORILLO – Membre

M. Didier AUDISIO - Membre

Excusés

M. Jacques SEBIRE – Membre

M. Sofiane LAMIRI – Président Commission Informatique

Assistent

M. Eric ROUER – Agent de développement

M. Simon CAYRON – Agent de développement

**Personnalités présentes :**

M. Serge MAYERUS – Inspecteur Départemental Jeunesse et Sports

M. Jean-Paul SERRA – Président Comité Départemental Olympique

M. Alain MORILLO - Président de la Ligue Côte d'Azur Volley-Ball

**Personnalités excusées :**

M. Frédéric GIL – Directeur des sports du Conseil Général

1. Ouverture de séance par M. Eric TANGUY.
2. Allocution de M. Eric TANGUY, Président du Comité des Alpes Maritimes.
3. Allocution de M. Alain MORILLO, Président de la Ligue Côte d'Azur.
4. Allocution de M. Jean-Paul SERRA, Président du Comité Départemental Olympique.
5. Allocution de M. Serge MAYERUS, Inspecteur Départemental Jeunesse et Sports.
6. Ratification du Procès Verbal de l'Assemblée générale du 12/06/2004 à NICE.  
Le P.V est adopté à l'unanimité.
7. Ratification du Procès Verbal de l'Assemblée générale électorale du 28/06/2004 à MANDELIEU.  
Le P.V est adopté à l'unanimité.
8. Une Présentation de la Convention d'Objectif 2005-2006 et des perspectives est faite par le Président du Comité (document joint).  
Commentaires : Jean-Michel ROULLIER (CO VALBONNE) regrette que les arbitres ne figurent pas sur cette Convention d'Objectif au même titre que les éducateurs, le Président s'engage à ce que cela figure sur la convention 2006-2007.
9. Rapport Moral et d'activité du Secrétaire Général  
Le rapport moral est adopté à l'unanimité.
10. Rapport des Vérificateurs aux comptes  
Grigor OBOLENSKY donne lecture du rapport et précise que les comptes et pièces comptables ont été vérifiés et qu'ils n'ont constaté aucune anomalie.
11. Rapport Financier du Trésorier Général  
Le rapport financier, le bilan et le compte de résultat sont adoptés à l'unanimité.
12. Budget prévisionnel année civile 2005  
Le budget prévisionnel 2005 équilibré à 76 000,00 € est adopté à l'unanimité.
13. droits et amendes, nouveaux tarifs approuvés par le Comité Directeur  
La proposition de tarifs du Comité Directeur est adoptée à l'unanimité (document joint).  
Commentaires : Frédéric PASTORELLO (MO MOUGINS) fait remarquer que l'augmentation du tarif des engagements est conséquente. Le Président précise que ce n'est que l'application nécessaire pour conduire à son terme notre politique en matière d'emplois.  
Sylvain CORMENIER (VENCE VB) demande le retrait de l'amende pour report de match tardif suite à coupe de France, après discussion le bureau de l'Assemblée accepte.  
Le tableau des Tarifs 2005-2006 est adopté à l'unanimité.
14. Election d'un nouveau vérificateur aux comptes  
M. Sylvain CORMENIER ayant accompli ses deux ans de missions, M. Gérard REMOND est élu à l'unanimité pour une durée de deux ans vérificateur aux comptes, M. Grigor OBOLENSKY continue sa mission pour la deuxième année.
15. Rapport de la Commission sportive et Jeunes  
Serge HAMICHE commente la saison et énumère les soucis d'organisation qu'il y a eu.  
Frédéric PASTORELLO (MO MOUGINS) exprime sa satisfaction sur l'organisation des plateaux de jeunes et félicite Serge HAMICHE d'avoir redressé une situation qui posait des problèmes il y a encore 3 ans.

16. Rapport de la Commission d'Arbitrage

Geneviève CABIAUX lance un appel aux bonnes volontés et propose de délocaliser encore les formations dans le but de former d'avantage de nouveaux arbitres.

Jean-Michel ROULLIER (CO VLABONNE) remercie la CDA pour la présence dans le document de statistiques très intéressantes sur l'arbitrage mais regrette que n'y figure aucun élément sur les arbitres jeunes. La présidente de la CDA abonde dans son sens et s'engage à ce que la saison prochaine il soit fait un état des arbitres jeunes et de leurs activités vu que c'est un des objectifs du Comité.

17. Rapport de la Commission Technique

Un exposé de la saison écoulé est présenté par Simon CAYRON (document joint).

18. Rapport de la Commission Détente

Enorme succès pour la coupe du CDAM 2004-2005, la formule doit être reconduite la saison prochaine avec des améliorations.

19. Rapport de la Commission de Discipline

Un appel a été formulé devant la Conférence des Conciliateurs du CNOSF a l'encontre d'une décision de la Commission de discipline déjà confirmé par la Commission Régionale d'Appel. Nous avons transmis au conciliateur du CNOSF tous les éléments mais personne du Comité n'est allé a Paris défendre le dossier afin de ne pas allourdir le budget du Comité.

Le CNOSF a rejeté l'appel et donc la décision de la Commission Départementale revêt un caractère définitif et n'est plus attaquable.

## **EXAMEN DES VOEUX**

20. **Vœu n° 1** : Comité Directeur

Modification de l'article 19 du Règlement Intérieur.

Les Présidents des Commissions Départementales sont élus par le Comité Directeur parmi les licenciés du Département, il est souhaitable qu'ils appartiennent au Comité Directeur Départemental (*à l'exception de la Commission de Discipline*).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Vœu n° 2** : Comité Directeur  
Modification de l'article 13 alinéas 3 du RGED.

### **3 - Interpénétration des équipes**

Les groupements sportifs qui ont engagés une équipe 2 dite « réserve » auront deux catégories de joueurs.

**Catégorie A** = joueur appartenant à l'équipe 1 (1<sup>er</sup> inscription vaut appartenance).

**Catégorie B** = joueur appartenant à l'équipe 2 (1<sup>er</sup> inscription vaut appartenance).

Joueur de catégorie A :

- Tout joueur inscrit sur la première feuille de match de l'équipe 1
- Tout joueur de catégorie B qui aura participé à trois rencontres (sauf la première) de l'équipe 1 (consécutives ou non).

Joueur de catégorie B :

- Tout joueur inscrit sur la première feuille de match de l'équipe « réserve ».
- Tout joueur de catégorie A qui n'aura pas participé à **trois** dernières rencontres de l'équipe 1.

Si la compétition de l'équipe 2 dite RESERVE débute avant la compétition de l'équipe 1, tous les joueurs ayant participé a cette (ces) rencontre(s) ne pourront participer aux rencontres de l'équipe Une.

Si la compétition de l'équipe 2 dite RESERVE débute après la compétition de l'équipe 1 (phase finale et finale incluse), seul les joueurs de la catégorie B pourront y participer (tous les joueurs des trois derniers matchs de l'équipe 1 sont brûlés).

Tout joueur de la catégorie A qui est devenu joueur de la catégorie B (après 3 non participations consécutives) redeviendra joueur de la catégorie A après chaque nouvelle participation dans l'équipe 1.

Un même joueur **ne peut participer** lors d'une même journée (attention aux matchs remis ou à rejouer) à une rencontre de l'équipe 1 et à une rencontre de l'équipe 2 dite RESERVE. Dans ce cas la sanction (pénalité ou forfait) portera sur la deuxième rencontre disputée par le joueur.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

21. **Vœu n° 3** : Comité Directeur  
Modification de l'article 25 du RGED.

### **Dénomination des Compétitions**

Les compétitions départementales seront dénommées de la Manière suivante :

Départementale 1<sup>er</sup> division (SM1 ou SF2) = Accession à la Régionale  
Les poules suivantes seront dénommées SM2, SM3, SM4 etc... (idem pour les féminines) avec accession ou non en D1 et selon leur niveau et hiérarchie.

Cette disposition s'applique à toutes les compétitions départementales y compris « Détente ».

Les règles d'interpénétration des équipes s'appliquent a toutes les compétitions départementales.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Vœu n° 4** : Comité Directeur

Modification de l'article 4 du RGED.

Le calendrier adopté, toute demande de modification ne peut être prise en considération que si elle est accompagnée

- de l'accord du Groupement Sportif adverse, signée par le responsable de la section volley-ball et authentifiée par l'empreinte du cachet du Groupement Sportif ;
- du droit (voir Amendes et Droits, partie annuelle); sauf exonération pour circonstances exceptionnelles appréciées par la C.D.S.

Changement de jour, d'heure ou de terrain : La demande doit parvenir sur l'imprimé spécial à la C.D.S, **Dix (10) jours** impérativement avant la date de la rencontre.

Pour circonstances exceptionnelles il sera accepté des changement jusqu'au lundi soir minuit de la semaine précédent la rencontre (soit j-4 pour un match le samedi), le droit financier appliqué pour cette mesure sera le double du montant J-10.

Les changements de salle et d'heure dans la même journée ne sont pas soumis au droit financier.

En cas de changement pour une coupe de France Jeune il n'y a pas de droit financier à payer si le report arrive au moins 10 jours avant la rencontre.

Il sera accepté des reports de match jusqu'au lundi Minuit précédent la rencontre, dans ce cas le report est soumis à un droit financier voté dans le tableau des droits et amendes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

22. **Vœu n° 5** : Comité Directeur

Modification de l'article 24 du RGED.

Composition des équipes de poussins, poussines de 2 joueurs +1 remplaçant au lieu de 2 + 2 cette année.

Contre : MO MOUGINS, VENCE VB

La proposition est adoptée à la majorité sur une période probatoire d'un an et devra être confirmée ou annulée lors de l'Assemblée Générale 2006.

23. **Vœu n° 6** : Comité Directeur

Modification de l'article 13 alinéa 3 du RGED.

Interpénétrations autorisées dans les catégories de poussins, poussines, benjamins, benjamines, d'une journée à l'autre mais interdite sur un même plateau.

Contre : MO MOUGINS, VENCE VB

La proposition est adoptée à la majorité sur une période probatoire d'un an et devra être confirmée ou annulée lors de l'Assemblée Générale 2006.

24. **Vœu n° 7** : Comité Directeur

Instauration d'une amende de 20,00 € pour un retour tardif de réponse à une demande de report de match du club sollicité (quelle soit positive ou négative). Délai de 7 jours pour répondre.

Abstention : VENCE VB

La proposition est adoptée à la majorité.

25. **Vœu n° 8** : ASLM CANNES

Deux équipes d'un même club pourront accéder à la poule supérieure.

Pour : Cannes Aéro-Sport, VENCE VB, ASLM CANNES, MO MOUGINS

Abstention : AS CANNES, OA JUAN LES PINS, GRASSE VB

La proposition est rejetée à la majorité.

26. **Vœu n° 9** : MO MOUGINS

La possibilité est donnée aux clubs de jouer dans les catégories moins de 17 ans, moins de 15 ans et moins de 13 ans le mercredi dans la même semaine que le calendrier officiel. Implantation directe sur le 1<sup>er</sup> calendrier.

Pour : Cannes Aéro-Sport, MO MOUGINS

Abstention : ASLM CANNES, MANDELIEU

La proposition est rejetée à la majorité.

27. **Vœu n° 10** : MO MOUGINS

Modification de l'article 6 alinéa 3 du RGED.

Toute équipe en catégorie moins de 11 ans et moins de 13 ans – forfait général à l'issue des phases de qualifications, ne peut inscrire une nouvelle équipe pour les phases finales et perd son obligation.

Pour : VENCE VB, MO MOUGINS

Abstention : ASLM CANNES

La proposition est rejetée à la majorité.

28. **Vœu n° 11** : MO MOUGINS

Modification de l'article 13 du RGED.

Rajout d'un alinéa 4 à l'article 13 du RGED.

**4 - Les joueurs étrangers**

**PRINCIPE GENERAL**

1 joueur Français est un joueur **UE**  
1 joueur Etranger est un joueur **HORS UE**

Les joueurs UE concernent les ressortissants de 25 Etat membre de l'Union Européenne (dont les pays de l'Europe des quinze), à savoir :

**Allemagne**, **Autriche**, **Belgique**, Chypre, **Danemark**, **Espagne**, Estonie, **Finlande**, **France**, **Grèce**, Hongrie, **Irlande**, **Italie**, Lettonie, Lituanie, **Luxembourg**, Malte, **Pays-Bas**, Pologne, **Portugal**, **Royaume-Uni**, Slovaquie, Slovénie, **Suède**, République Tchèque.

**NB** : En gras souligné, l'Europe des quinze.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

29. **Vœu n° 12** : MANDELIEU

Nous souhaiterions que, la saison prochaine, TOUS les clubs (hormis les clubs purement détente) s'engagent dans la formation d'au moins un arbitre jeune pour qu'à l'orée de la saison 2005/2006 ceux-ci puissent arbitrer officiellement les rencontres Minimés (M. ET F.) et/ou cadets (M. et F.)

Ne peut être pris en compte comme un vœux, pris en compte comme un souhait.

30. **Vœu n° 13** : MANDELIEU

Un défraiement adapté (pas de frais de déplacements), avec un montant discuté ultérieurement, pourrait être envisagé afin de motiver les bonnes volontés : par exemple 10 Euros par rencontre (5 pour chaque équipe).

Vœu illégal par rapport à la législation et donc déclaré irrecevable.

31. **Vœu n° 14** : MANDELIEU

Ne peut être pris en compte comme un vœu.

32. Clôture de l'Assemblée par le Président puis par Mrs SERRA et MAYERUS, suivi de la remise des récompenses aux clubs champions départementaux.

33. La séance est levée à 22h30 suivi d'un apéritif.

Fait à Mandelieu le 21/11/2005.

**Eric TANGUY**  
Président

**Serge RALLO**  
Secrétaire Général